



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Bilan du plan d'action 2022-2024 pour les aires protégées terrestres

**en Normandie**



Récifs d'Hermelles de la baie du Mont-Saint-Michel (50)

Laure Ducommun



Réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot (50)

Fabrice Parais - Équipe Drone - DREAL Normandie



Réserve naturelle nationale du Marais Vernier (27)

Sébastien Etienne



Site du Pont-Rouge à Paluel (76)

Florent Clet

**Juillet 2025**

## **Historique des versions du document**

Version	Date	Commentaire
V1	14/04/25	

## **Affaire suivie par**

Olga LEFEVRE PESTEL, Simon ROUSSIGNE

## **Rédacteur**

Simon ROUSSIGNE

## **Selecteur**

Olga LEFEVRE PESTEL



# Sommaire

---

<b>I. Introduction</b>	<b>5</b>
<b>II. Le plan d'action 2022-2024 pour les aires protégées en Normandie</b>	<b>6</b>
<b>III. Bilan du plan d'action</b>	<b>7</b>
III.1 Bilan général	7
III.2 Création/extension des aires protégées en Normandie	8
III.3 Cas particulier des actions non réalisées sur la période 2022-2024	9
<b>IV. Perspectives</b>	<b>10</b>
<b>V. Annexes</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXE 1</b>	<b>12</b>
Objectif 1 - Développer un réseau d'aires protégées résilient aux changements globaux	
<b>ANNEXE 2</b>	<b>16</b>
Objectif 2 - Accompagner la mise en œuvre d'une gestion efficace et adaptée du réseau d'aires protégées	
<b>ANNEXE 3</b>	<b>20</b>
Objectif 3 - Accompagner des activités durables au sein du réseau d'aires protégées	
<b>ANNEXE 4</b>	<b>23</b>
Objectif 4 - Conforter l'intégration du réseau d'aires protégées dans les territoires	
<b>ANNEXE 5</b>	<b>26</b>
Objectif 5 - Renforcer la coopération à l'international	
<b>ANNEXE 6</b>	<b>28</b>
Objectif 6 - Un réseau pérenne d'aires protégées	
<b>ANNEXE 7</b>	<b>31</b>
Objectif 7 - Conforter le rôle des aires protégées dans la connaissance de la biodiversité	
<b>ANNEXE 8</b>	<b>33</b>
Cartes régionale et départementales des avancements de procédures de création/extension d'aires protégées à fin 2024	





# I. Introduction

---

A la suite du rapport de l'IPBES (plateforme similaire à celle du GIEC, pour la biodiversité) sur l'état de la biodiversité, le Président de la République a annoncé, le 6 mai 2019, une extension des aires marines et terrestres protégées afin de préserver la biodiversité et de prévenir la destruction des sols. Il a annoncé porter à 30 % la part des aires marines et terrestres protégées, dont un tiers d'aires protégées en pleine naturalité (c'est-à-dire sous protection forte).

Ces objectifs ont été repris dans la **stratégie nationale pour les aires protégées 2030 (SNAP)** et dans **le premier plan d'action national 2021-2023** publiés en janvier 2021. Ils figurent également dans la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi « climat et résilience » publiée le 24 août 2021.

Au-delà de l'extension du réseau des aires protégées, la SNAP vise également à s'assurer que les aires protégées sont gérées efficacement pour remplir les objectifs environnementaux qui ont justifié leur création, à concilier les activités humaines qui s'y déroulent avec les enjeux de préservation et de restauration, à conforter l'intégration des aires protégées dans les stratégies territoriales, à asseoir la pérennité du réseau en consolidant son financement et à valoriser le rôle des aires protégées dans la connaissance de la biodiversité.

En Normandie, les aires protégées représentaient au 1<sup>er</sup> janvier 2020 **20,64 % de sa surface terrestre** (pour une moyenne de 26,9 % au niveau national métropolitain) et **29,50 % de sa superficie en mer** (pour plus de 30 % du domaine maritime français). **Les zones sous protection forte s'étendaient sur 0,54 % de la superficie régionale terrestre** (1,8 % au niveau national).



## II. Le plan d'action 2022-2024 pour les aires protégées en Normandie

---

Pour décliner sur le territoire le plan d'action national, chaque région a eu pour objectif d'élaborer un premier plan d'action territorial. L'objectif était de mobiliser les acteurs locaux pour poursuivre collectivement la dynamique de préservation et de restauration de la biodiversité au sein des aires protégées en tenant compte, en particulier, des effets du changement climatique.

Afin d'établir ce plan et de mener la concertation au plus près des enjeux locaux, **les préfets de départements se sont mobilisés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 pour animer des réunions départementales permettant d'échanger sur les enjeux des aires protégées et leur place dans les territoires.**

En Normandie, ces réunions ont associé plus de 150 représentants de collectivités, organismes sociaux-professionnels, usagers, gestionnaires d'aires protégées, experts, associations et représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

Sur la base de ce travail, a été élaboré - en relation avec les services de la Région et dans le cadre d'un comité technique réunissant les administrations (DREAL, DDT-M) et établissements publics concernés (Office français de la biodiversité, Conservatoire du Littoral, Agences de l'eau), les 5 départements et les têtes de réseau d'espaces protégés – **le plan d'action 2022-2024 pour les aires protégées terrestres en Normandie.** Ce plan s'appuie également sur un travail conjoint mené par la DREAL Normandie avec la DIRM Manche Est mer du Nord afin d'assurer la cohérence de ce plan avec le plan d'action 2022-2024 pour les aires marines protégées à l'échelle de la façade maritime.

Le plan d'action 2022-2024 pour les aires protégées terrestres s'articule autour de 13 des 56 objectifs opérationnels établis parallèlement dans le cadre de l'élaboration de la stratégie régionale pour la biodiversité en Normandie (SRB) à horizon 2030 validée par l'assemblée plénière du conseil régional le 17 octobre 2022.

Il comprend une feuille de route de 52 actions à mener sur la période 2022-2024. Ces actions incluent les fiches départementales mentionnant les zones sous protection forte (ZPF) et aires protégées pour lesquelles des procédures de création ou d'extension devaient être menées.

L'objectif du présent document est de faire le bilan du travail mené dans le cadre de la mise en place de cette feuille de route.



### III. Bilan du plan d'action

#### III.1 Bilan général

Globalement, sur la période 2022-2024, le **taux de réalisation des actions du plan est de 71 %** (voir le tableau ci-dessous).

Etat d'avancement des actions	Nombre d'actions	Taux de réalisation
Poursuivies en continu	20	100 %
Achevées	8	100 %
Quasiment achevées	2	80 %
En cours	15	50 %
Non réalisées	7	0 %
<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>71 %</b>

Ce bilan est basé sur une enquête menée début 2025 auprès des gestionnaires d'espaces protégés et auprès des pilotes des actions tels qu'identifiés dans le plan d'action 2022-2024 pour les aires protégées terrestres en Normandie. Quinze structures gestionnaires ont été interrogées (départements, conservatoires, parcs naturels, etc.) et treize ont répondu.

Sur la période 2022-2024, les efforts ont plus particulièrement porté sur les **démarches de création/extension des aires protégées et des zones de protection forte** (se reporter au 3.2), sur l'**animation du réseau des gestionnaires d'espaces naturels** et sur la **création de lien** entre ces gestionnaires et les acteurs socio-professionnels ou de loisir pour une meilleure connaissance réciproque.

**En matière de gestion**, le bilan ne permet pas de conclure que la dynamique souhaitée en matière de couverture des sites par un document de gestion est en place. Si 64 % de sites disposaient en 2021 d'un document de gestion validé, ce chiffre passe à 66 % en 2024 en deçà de la cible fixée à 70 % dans le plan d'action pour 2024. La prise en compte du changement climatique dans les plans de gestion a bien débuté mais reste à amplifier. Fin 2024, 11 % des plans de gestion intègrent la thématique du changement climatique contre 8 % en 2022. Au cours de la seule année 2024, 67 % des plans de gestion renouvelés en tiennent compte. En matière d'évaluation de l'efficacité des opérations de restauration, on note une hausse du taux d'opérations de restauration bénéficiant d'une évaluation (75 % en 2024 contre 39 % en 2022). Cette tendance reste néanmoins également à confirmer.

En matière **d'intégration du réseau d'aires protégées dans les territoires**, 21 EPCI normandes sur 69 disposent désormais d'un plan d'action trame verte et bleue (TVB), contre 15 en 2022. Si l'ensemble de ces plans d'action intègre les aires protégées et leur corridor, des efforts restent à accomplir pour amplifier cette tendance et atteindre l'objectif de 100 % d'EPCI dotées d'un plan d'action TVB d'ici 2030. A cet égard, il est important de noter la poursuite des actions d'information des élus et des techniciens de collectivités. Ainsi 475 personnes ont participé à 17 sessions de formation organisées par l'Agence normande de la Biodiversité et du Développement durable (ANBDD) à cet effet en 2024.

Vis-à-vis du grand public, de nombreuses actions ont été menées. 70 % des sites ont été ouverts au public en 2024 pour un objectif de 60 %. Toutefois, il reste difficile d'avoir une complète vision sur la nature des actions menées au regard du grand nombre d'évènements déclarés (1 426 actions mentionnées en 2024). Parallèlement, le nombre d'actions de mobilisation citoyenne a baissé puisque seuls 8 % des sites en ont mis en place en 2024 (contre 26 % en 2022). Les données déclarées par les gestionnaires interrogés sont cependant volatiles d'une année sur l'autre et doivent être analysées prudemment sur le temps long.



Plusieurs actions ont également porté sur la nécessité de **rendre pérenne le réseau d'aires protégées** au travers de l'accompagnement des porteurs de projets dans le montage de projets pour aller chercher des financements publics mais également privés. Sur le plan financier, l'engagement financier de l'Etat et de la Région en faveur des aires protégées et des zones de protection forte a été d'environ 45 M€ sur la période 2022-2024 (15,2 M€ pour l'Etat et 29,6 M€ pour la Région).

En parallèle, l'accompagnement par l'ANBDD s'est renforcé avec le recrutement d'une seconde chargée de mission dédiée à l'accompagnement des petits porteurs de projets rendu possible grâce à l'inclusion de l'ANBDD dans le LIFE Biodiv'france.

Les objectifs ont également été atteints en matière d'implication des agents des aires protégées dans les réseaux internationaux avec 5 % d'agents impliqués. En matière de connaissance, on notera notamment la mise en place progressive du réseau de sites pilotes dans le cadre du projet normand « Sentinelle du Climat ».

Les fiches figurant dans les annexes 1 à 7 complètent le bilan décrit ci-dessus et précisent les freins et les leviers liés à la mise en œuvre du plan d'action.

### III.2 Crédation/extension des aires protégées en Normandie

Depuis le dernier bilan de la SCAP, en 2020, de nouvelles aires protégées/zones de protection forte ont été créées et des aires protégées/zones de protection fortes existantes ont été étendues.

Le tableau ci-dessous précise les opérations menées jusqu'à leur terme au 31 décembre 2024 :

Aires protégées	Surface terrestre	Surface marine	Total
Extension site Natura 2000 Marais Vernier	855 ha		<b>855 ha</b>
Extension site Natura 2000 La Corbie	740,8 ha		<b>740,8 ha</b>
Extension site Natura 2000 Mont Roberge	93,5 ha		<b>93,5 ha</b>
Création APB Castel Vandon	69 ha	11 ha	<b>80 ha</b>
Création APHN Récifs d'Hermelles		613 ha	<b>613 ha</b>
Extension RNN Domaine de Beauguillot	115 ha	200 ha	<b>315 ha</b>
Extension RNR géologique Normandie-Maine	0,2 ha		<b>0,2 ha</b>
Création APBHN Pelouses de Pont-Rouge	4,8 ha		<b>4,8 ha</b>
Création de la réserve biologique mixte d'Ecouves	83,8 ha		<b>83,8 ha</b>
Acquisitions Conservatoire du Littoral	409 ha		<b>409 ha</b>
Acquisitions Conservatoires d'Espaces naturels de Normandie	64,72 ha		<b>64,72 ha</b>
<b>Total</b>	<b>2435,82 ha</b>	<b>824 ha</b>	<b>3259,82 ha</b>

#### Nota

A noter également une progression foncière de + 122,39 ha au total pour les espaces naturels sensibles gérés par les conseils départementaux.

Sur la période 2022-2024, sur les 47 sites proposés à la création ou à l'extension dans le plan d'action (l'ensemble des APG d'un département constituant à cette fin un seul site) :

- ▶ 19 % ont vu leur procédure arriver à terme (9 sites – voir ci-dessus) ;
- ▶ 13 % sont considérés comme finalisés au niveau local et sont en attente des décisions appropriées au niveau national ou européen (6 sites) ;
- ▶ 34 % sont considérés comme ayant progressé dans leur procédure (16 sites) ;
- ▶ 34 % n'ont pas vu leur procédure franchir une étape majeure (16 sites).

Les cartes figurant en annexe 8 permettent d'avoir un aperçu de l'état d'avancement de projets à l'échelle régionale et départementales.



### III.3 Cas particulier des actions non réalisées sur la période 2022-2024

Les 7 actions suivantes n'ont pas pu être réalisées.

★ **Définition d'un objectif concerté de protection forte des forêts des collectivités et privées** (action 2.3)

Ce sujet nécessite un travail entre les acteurs concernés qui n'a pu débuter sur la période 2022-2024. Il conviendra de revoir cette question dans le cadre de l'actualisation du plan d'action.

★ **Etablissement d'une première liste de sites pour la reconnaissance en zones de protection forte au cas par cas** (action 2.4)

Le décret n°2022-527 du 12 avril 2022 définit les zones de protection forte (ZPF), qui sont des zones géographiques où les pressions humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques sont absentes, évitées, supprimées ou fortement limitées. Il introduit la démarche de labellisation au cas par cas. Ce décret a suscité de nombreuses critiques et à ce jour, les dispositions nationales permettant la mise en œuvre du décret restent à publier.

★ **Bilan régional des espèces et habitats à enjeux avec propositions d'extension du réseau** (action 2.6)

L'action a été initiée avec plusieurs observatoires thématiques, notamment une contribution du conservatoire botanique. Le travail pour unifier les méthodologies et les rendre robustes s'est avéré très lourd au regard du temps disponible pour l'ANBDD et les structures naturalistes. Les connaissances déjà disponibles et des travaux menés par l'UMS Patrinat sur les points chauds de biodiversité doivent permettre d'identifier les futures propositions d'extension une fois celles proposées dans le plan d'action 2022-2024 finalisées.

★ **Etude des besoins des gestionnaires en stratégie d'échantillonnage en analyse biostatistique et des solutions pour y faire face** (action 4.9)

L'échantillonnage biostatistique recouvre des compétences très spécifiques, qui ne sont pas présentes au sein des principaux pilotes ou partenaires du plan. Par ailleurs, le besoin exprimé par les gestionnaires au cours de son élaboration n'a pas été renouvelé. Son actualisation pour la période 2025-2027 permettra de repréciser la demande et de vérifier si elle est toujours pertinente.

★ **Création d'un calendrier annuel inter réseaux des animations sur les aires protégées** (action 8.6)

L'action n'a pas été formalisée au cours de la période 2022-2024, ce qui n'a pas empêché des communications sur les animations dans les aires protégées. Elles ont pu être coordonnées en inter-réseau au cours d'événements spécifiques (Fête de la nature, Fête des mares, etc.). Le besoin et la pertinence d'un calendrier annuel est à repréciser à l'occasion de l'actualisation du plan.

★ **Développement d'une application numérique dédiée à la découverte du réseau des aires protégées en Normandie** (action 9.1)

Au cours de la période 2022-2024, la demande n'a pas été renouvelée par les gestionnaires. Au contraire, plusieurs d'entre eux ont exprimé le souhait d'incarner leur propre communication. Le développement d'une application commune à l'ensemble des aires protégées est coûteux en temps et en argent et satisfera peu les gestionnaires qui ont des usages et des objectifs différents.

★ **Elaboration de 10 projets de partenariats avec des laboratoires impliqués dans le changement climatique** (action 14.1)

L'objectif de l'action est d'assurer que des liens sont bien construits entre laboratoires scientifiques et aires protégées, notamment sur la thématique du changement climatique. De tels partenariats existent déjà. Néanmoins, sur la période 2022-2024, il n'a pas été possible de formaliser les contacts avec les laboratoires scientifiques pour assurer un suivi de cette action. Il n'est pas donc pas possible de lister formellement des projets identifiés à ce stade.



## IV. Perspectives

---

Après le bilan du plan d'action 2022-2024 mené en début d'année, de révision à son actualisation pour la période 2025-2027 selon le calendrier et la méthodologie en cours de révision au niveau national. La gouvernance mise en place pour le suivi du plan d'action 2022-2024 ayant donné satisfaction, il est proposé de la conserver afin de conduire l'actualisation du plan. Les avis du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) et du Comité régional de la Biodiversité (CRB) de Normandie seront également utiles pour améliorer le document.

Un des objets principaux de cette actualisation sera de mettre à jour, en tenant compte des moyens financiers et humains disponibles et les éléments de contexte (élections municipales en 2026...) les sites privilégiés pour l'extension du réseau d'aires protégées et de zones sous protection forte : retrait des sites aboutis ou, à l'inverse, obsolètes, retrait de sites ayant trop peu de perspectives, ajout de sites potentiels. Par-delà, il sera nécessaire d'évaluer la cohérence d'ensemble (en matière de connexions entre les sites, d'habitats ou d'espèces concernés, etc.).

Un second axe de travail sera de réévaluer les actions dans leur ensemble et de les ajuster (cibles, pilotes ou partenaires, etc.).

Le bilan du plan d'action permet par ailleurs d'identifier des points de vigilance qui devront être pris en compte afin de comprendre les difficultés rencontrées par les gestionnaires et de trouver des pistes d'amélioration. Peuvent être cités en particulier :

- ★ les résultats peu satisfaisants en matière de couverture en plans de gestion ;
- ★ des résultats à confirmer sur la prise en compte du changement climatique dans la gestion des sites ;
- ★ un besoin de mieux évaluer les actions en faveur du public et de renforcer les actions dites « citoyennes » ;
- ★ la non-réalisation de certaines actions sur 2022-2024, notamment le bilan régional des espèces et habitats à enjeux dans le réseau actuel des aires protégées ou gérées et la définition de propositions d'extension du réseau.

Enfin, le chantier de l'actualisation sera également l'occasion d'améliorer les outils de suivi du plan. Le bilan dressé pour 2022-2024 a permis de constater que certains objectifs manquent de précision ou que certains indicateurs sont trop volatiles.



## V. Annexes

---

---



# Objectif 1 - Développer un réseau d'aires protégées résilient aux changements globaux

Comportant onze actions, l'objectif 1 est l'un des objectifs clés du PAT normand. Il porte globalement sur l'extension du réseau d'aires protégées et de zones sous protection forte, dans la perspective d'un réseau cohérent et représentatif des enjeux normands. Il décline l'objectif 1 de la SNAP au niveau régional.

Actions concernées		
N°	ACTION	PILOTE
<b>1.1</b>	Porter les projets de création/extension des aires protégées prévues dans les listes départementales figurant en V.2 de la présente feuille de route	selon les projets : préfet de département avec appui service instructeur DREAL/DDT(M) ou président de Région pour RNR
<b>1.2</b>	Établir et tenir à jour le tableau de bord relatif au suivi créations/extensions d'aires protégées	DREAL
<b>2.1</b>	Porter les projets de création/extension des ZPF prévues dans les listes départementales figurant en V.2 de la présente feuille de route	selon les projets : préfet de départements avec appui service instructeur DREAL/DDT(M) ou président de Région pour RNR
<b>2.2</b>	Définir les ZPF dans les forêts domaniales pour participer à l'atteinte au niveau national des 10 % de forêts domaniales sous ZPF	ONF
<b>2.3</b>	Définir un objectif concerté de protection forte des forêts des collectivités et privées	ONF
<b>2.4</b>	Proposer une 1ère liste de sites pour reconnaissance protection forte dans les conditions prévues par le décret du 12/04/2022. Une attention particulière sur zones humides et pelouses calcicoles. Instruction des demandes	CdL – CEN – Départements – DREAL
<b>2.5</b>	Établir et tenir à jour le tableau de bord de suivi des créations/extensions des ZPF figurant dans les listes départementales	DREAL
<b>2.6</b>	Réaliser un bilan régional des espèces et habitats à enjeux, protégés dans le réseau actuel des aires protégées/gérées et définir sur cette base les propositions d'extension du réseau pour couvrir les enjeux régionaux pour les plans d'action 2025-2027 et 2028- 2030	ANBDD/DREAL Préfet pour proposition d'extension Président conseil régional avec appui DREAL/DDT
<b>2.7</b>	Établir un plan stratégique régional des APB et de mise en place de signalétique	Préfets : région/départements
<b>3.1</b>	Créer et animer le réseau régional des acteurs fonciers	DREAL
<b>3.2</b>	Développer le réseau des obligations réelles environnementales (ORE)	DREAL



## Jalons

L'objectif principal de ces actions est de mener à bien les procédures de création et d'extension des aires protégées et des zones de protection forte, pour atteindre respectivement 22,5 % et 1 % du territoire normand couvert en 2030. Il n'y a cependant pas d'objectif intermédiaire fixé pour 2024. L'analyse des différents projets inscrits dans les listes départementales montrent un avancement des procédures sur la plupart des sites, mais un retard au regard de la trajectoire indiquée dans le suivi de la PPG.

Deux actions visant à préparer les procédures pour les prochaines années n'ont pas été réalisées (l'établissement d'une première liste de sites pour une reconnaissance au cas par cas sous protection forte en attente de consignes nationales, ainsi que l'établissement d'un bilan régional de la protection des espèces et habitats à enjeux par le réseau d'aires protégées). En revanche, les autres actions de ce type (action 2.7, 3.1 et 3.2) sont en cours.

## Niveau d'avancement à fin 2024

N°	ACTION	NIVEAU D'AVANCEMENT
1.1	Porter les projets de création/extension des aires protégées prévues dans les listes départementales figurant en V.2 de la présente feuille de route	En cours
1.2	Établir et tenir à jour le tableau de bord relatif au suivi créations/ extensions d'aires protégées	Achevée
2.1	Porter les projets de création/extension des ZPF prévues dans les listes départementales figurant en V.2 de la présente feuille de route	En cours
2.2	Définir les ZPF dans les forêts domaniales pour participer à l'atteinte au niveau national des 10 % de forêts domaniales sous ZPF	En cours
2.3	Définir un objectif concerté de protection forte des forêts des collectivités et privées	Non réalisée
2.4	Proposer une 1 <sup>re</sup> liste de sites pour reconnaissance protection forte dans les conditions prévues par le décret du 12/04/2022. Une attention particulière sur ZH et pelouses calcicoles. Instruction des demandes	Non réalisée
2.5	Établir et tenir à jour le tableau de bord de suivi des créations/ extensions des ZPF figurant dans les listes départementales	Achevée
2.6	Réaliser un bilan régional des espèces et habitats à enjeux, protégés dans le réseau actuel des aires protégées/gérées et définir sur cette base les propositions d'extension du réseau pour couvrir les enjeux régionaux pour les plans d'action 2025-2027 et 2028- 2030	Non réalisée
2.7	Établir un plan stratégique régional des APB et de mise en place de signalétique	En cours
3.1	Créer et animer le réseau régional des acteurs fonciers	En cours
3.2	Développer le réseau des obligations réelles environnementales (ORE)	En cours



## Indicateurs

N°	ACTION	INDICATEUR	VALEUR INITIALE	VALEUR ACTUELLE
1.1	Porter les projets de création/extension des aires protégées prévues dans les listes départementales figurant en V.2 de la présente feuille de route	► nombre de sites ► surface en ha		A fin 2024 : 3 nouveaux sites créés et 5 sites ayant fait l'objet d'une extension + 2 702,3 ha (parties marines et terrestres) et + 596,11 ha de foncier acquis CEN/Cdl et ENS
1.2	Établir et tenir à jour le tableau de bord relatif au suivi créations/ extensions d'aires protégées	► mise en place du tableau de bord	Tableau non existant	Tableau de bord créé et maintenu à jour
2.1	Porter les projets de création/extension des ZPF prévues dans les listes départementales figurant en V.2 de la présente feuille de route	► nombre de sites ► surface en ha ► surface en ZH en ha ► surface de pelouses calcicoles en ha		A fin 2024 : + 3 sites créés et 2 extensions soit 1 013 ha (parties marines et terrestres)
2.2	Définir les ZPF dans les forêts domaniales pour participer à l'atteinte au niveau national des 10 % de forêts domaniales sous ZPF	► nombre de sites ► surface en ha ► surface en ZH en ha		
2.3	Définir un objectif concerté de protection forte des forêts des collectivités et privées	► réalisation de la note stratégique		
2.4	Proposer une 1 <sup>re</sup> liste de sites pour reconnaissance protection forte dans les conditions prévues par le décret du 12/04/2022. Une attention particulière sur ZH et pelouses calcicoles. Instruction des demandes	► nombre de sites ► surface en ha ► surface en ZH en ha ► surface de pelouses calcicoles en ha	Liste non existante	Action non réalisée
2.5	Établir et tenir à jour le tableau de bord de suivi des créations/ extensions des ZPF figurant dans les listes départementales	► mise en place du tableau de bord	Tableau non existant	Tableau de bord créé et maintenu à jour
2.6	Réaliser un bilan régional des espèces et habitats à enjeux, protégés dans le réseau actuel des aires protégées/gérées et définir sur cette base les propositions d'extension du réseau pour couvrir les enjeux régionaux pour les plans d'action 2025-2027 et 2028- 2030	► établir un bilan régional et une liste de propositions d'aires protégées : APPF à créer/étendre pour la période 2025-2030	Bilan non existant	Action non réalisée
2.7	Établir un plan stratégique régional des APB et de mise en place de signalétique	► établir un plan régional de révision des APB	Plan stratégique non existant	Travail en cours, engagé en 2024



N°	ACTION	INDICATEUR	VALEUR INITIALE	VALEUR ACTUELLE
3.1	Créer et animer le réseau régional des acteurs fonciers	▶ nombre de réunions ▶ nombre de participants au réseau	Réseau non existant	Première réunion programmée en octobre 2024, mais déplacée début 2025.
3.2	Développer le réseau des obligations réelles environnementales (ORE)	▶ nombre d'ORE signées	Pas de données avant 2022	21 ORE déclarées par les gestionnaires et têtes de réseau sur 232 ha

## Analyse des freins et leviers

La rédaction du PAT puis sa mise en œuvre sur la période 2022-2024 ont permis d'initier une dynamique autour de l'extension du réseau d'aires protégées et de zones sous protection forte. Les sites potentiels sont identifiés par les différents acteurs (préfectures, DREAL, DDT-M) et des procédures ont été menées à bien sur des sites à fort enjeu. Un levier majeur a été l'élaboration en 2021-2022 de la stratégie régionale biodiversité (SRB), qui a permis l'établissement d'une planification régionale concertée entre acteurs et cohérente avec le PAT. Enfin, des outils de suivi et de gestion ont été initiés, qui serviront pour les années à venir (tableaux de bord, bilan et stratégie régionale sur les APB/HN, suivi des ORE, etc.).

Le Fonds vert, en 2023 et surtout en 2024, constitue un levier financier majeur pour l'acquisition foncière et la création/extension de zones sous protection forte (900 000 € pour l'acquisition d'une centaine d'hectares en 2024, sans compter le projet d'acquisition de 400 ha de terres agricoles autour de la tourbière de Baupé en vue de la future RNN pour 2 M€). 22 500 € ont été attribués à la Région Normandie afin de mener une étude en vue de renforcer le réseau des réserves naturelles régionales. Néanmoins, l'absence d'instruction ministérielle sur la reconnaissance de ZPF sur candidature freine cette dynamique. Elle n'a pas permis de réaliser l'action 2.4.

D'autres freins sont le fait d'oppositions locales à certains projets de création/extension de ZPF, qui nécessitent de reprendre la concertation ou d'attendre un arbitrage national.

Une augmentation des moyens humains en DREAL via la réorganisation du service et la mobilisation du dispositif dit 3 % préfet devraient permettre de tendre vers une accélération de mise en œuvre du dispositif.



## Objectif 2 - Accompagner la mise en œuvre d'une gestion efficace et adaptée du réseau d'aires protégées

L'objectif 2 du PAT normand recouvre les mêmes enjeux que l'objectif 2 de la stratégie nationale. Il se traduit par dix actions qui portent sur l'animation du réseau des gestionnaires d'espaces naturels, leur formation, la qualité des plans de gestion et des opérations de restauration.

Actions concernées		
N°	Action	Pilote
<b>4.1</b>	Poursuivre les actions d'animation du réseau des gestionnaires d'espaces naturels	ANBDD
<b>4.2</b>	Actualiser les documents de gestion des aires protégées qui en sont dotées ou devant l'être	Gestionnaires d'aires protégées
<b>4.3</b>	Concevoir des fiches sur la prise en compte du changement climatique par grand type de milieux	ANBDD
<b>4.4</b>	Intégrer les enjeux du changement climatique dans les pratiques de gestion au sein des aires protégées	Gestionnaires d'aires protégées
<b>4.5</b>	Former et accompagner les gestionnaires d'aires protégées pour mieux s'approprier les dispositions du guide technique CT88 et de son adaptation	OFB
<b>4.6</b>	Participer la conception d'une méthodologie adaptée d'élaboration des docs de gestion et leur évaluation	OFB
<b>4.7</b>	Apporter un appui méthodologique pour l'évaluation des travaux de restauration, y compris en élaborant des fiches RETEX de génie écologique au sein des aires protégées	ANBDD
<b>4.8</b>	Évaluation de l'efficacité des travaux de restauration menés au sein des aires protégées	Gestionnaires d'aires protégées
<b>4.9</b>	Étudier les besoins des gestionnaires en stratégie d'échantillonnage en analyse biostatistique et envisager des solutions pour y faire face	OFB/ANBDD
<b>4.10</b>	Suivi régional de l'état d'avancement des plans de gestion, de la prise en compte du changement climatique et l'évaluation des travaux de restauration	DREAL
<b>5.1</b>	Réaliser au moins 10 opérations de restauration dans les espaces naturels littoraux	selon projet
<b>5.2</b>	Valoriser des opérations de restauration écologique et d'adaptation au changement climatique dans les espaces naturels littoraux	selon projet



## Jalons

La plupart des actions sont des actions continues et de long terme. Des cibles à 2024 ont néanmoins été fixées. Ces cibles portent sur la qualité des documents de gestion, la tenue d'un certain nombre de réunions, d'ateliers, la production de livrables à destination des gestionnaires, la mise en place d'outils de suivi à l'échelle de la DREAL. Elles traduisent les dimensions d'animation et de qualité de la gestion que porte l'objectif 2.

Toutes les actions ont été initiées et sont maintenues depuis 2022. Les indicateurs traduisent globalement des cibles atteintes ou en bonne voie pour l'être. La seule exception est l'action 4.9 relative à la stratégie d'échantillonnage en analyse biostatistique. Sa mise en œuvre s'est opposée à des difficultés pour trouver les compétences nécessaires, mais aussi pour cerner les besoins des gestionnaires.

## Niveau d'avancement à fin 2024

N°	ACTION	NIVEAU D'AVANCEMENT
4.1	Poursuivre les actions d'animation du réseau des gestionnaires d'espaces naturels	Poursuivie en continu
4.2	Actualiser les documents de gestion des aires protégées qui en sont dotées ou devant l'être	Poursuivie en continu
4.3	Concevoir des fiches sur la prise en compte du changement climatique par grand type de milieux	Poursuivie en continu
4.4	Intégrer les enjeux du changement climatique dans les pratiques de gestion au sein des aires protégées	Poursuivie en continu
4.5	Former et accompagner les gestionnaires d'aires protégées pour mieux s'approprier les dispositions du guide technique CT88 et de son adaptation	Poursuivie en continu
4.6	Participer la conception d'une méthodologie adaptée d'élaboration des docs de gestion et leur évaluation	En cours
4.7	Apporter un appui méthodologique pour l'évaluation des travaux de restauration, y compris en élaborant des fiches RETEX de génie écologique au sein des aires protégées	Poursuivie en continu
4.8	Évaluation de l'efficacité des travaux de restauration menés au sein des aires protégées	Poursuivie en continu
4.9	Etudier les besoins des gestionnaires en stratégie d'échantillonnage en analyse biostatistique et envisager des solutions pour y faire face	Non réalisée
4.10	Suivi régional de l'état d'avancement des plans de gestion, de la prise en compte du changement climatique et l'évaluation des travaux de restauration	Poursuivie en continu
5.1	Réaliser au moins 10 opérations de restauration dans les espaces naturels littoraux	Poursuivie en continu
5.2	Valoriser des opérations de restauration écologique et d'adaptation au changement climatique dans les espaces naturels littoraux	Poursuivie en continu



## Indicateurs

N°	ACTION	INDICATEUR	VALEUR INITIALE	VALEUR ACTUELLE
4.1	Poursuivre les actions d'animation du réseau des gestionnaires d'espaces naturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ nombre de rencontres</li> <li>▶ nombre de lettres d'information</li> <li>▶ nombre d'ateliers pour les gestionnaires d'aires protégées</li> </ul>	En 2022 : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ une rencontre ;</li> <li>▶ 4 lettres d'information.</li> </ul>	En 2024 : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 1 rencontre annuelle ;</li> <li>▶ 4 lettres d'information ;</li> <li>▶ 3 ateliers techniques</li> </ul>
4.2	Actualiser les documents de gestion des aires protégées qui en sont dotées ou devant l'être	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ nombre de sites ayant un doc de gestion en vigueur</li> <li>▶ nombre de sites ayant un doc de gestion actualisé dans l'année</li> </ul>	En 2021 : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 311 sites sur 486 disposent d'un document de gestion en vigueur, soit 64 %.</li> </ul>	En 2024 : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 291 sites sur 443, soit 66 % ;</li> <li>▶ 9 sites sur 443, soit 2 %.</li> </ul>
4.3	Concevoir des fiches sur la prise en compte du changement climatique par grand type de milieux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ nombre de fiches rédigées</li> </ul>	Fiches non existantes	En 2024, 2 fiches publiées + 1 en finalisation pour début 2025, 2 fiches en préparation en 2025
4.4	Intégrer les enjeux du changement climatique dans les pratiques de gestion au sein des aires protégées	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ nombre de gestionnaires l'ayant intégré</li> </ul>	En 2022 : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ sur 11 gestionnaires, 6 ont au moins un doc de gestion intégrant le CC ;</li> <li>▶ 8 % des PG renouvelés dans l'année intègrent le CC.</li> </ul>	En 2024 : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ sur 11 gestionnaires, 9 ont au moins un doc de gestion intégrant le CC ;</li> <li>▶ 67 % des PG renouvelés dans l'année intègrent le CC.</li> </ul>
4.5	Former et accompagner les gestionnaires d'aires protégées pour mieux s'approprier les dispositions du guide technique CT88 et de son adaptation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ nombre de formations dispensées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ en 2022, pas de donnée sur les formations ;</li> <li>▶ pas de référent formateur identifié</li> </ul>	En 2024, 1 formation dispensée, 2 référents formateurs identifiés
4.6	Participer la conception d'une méthodologie adaptée d'élaboration des docs de gestion et leur évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ création d'un groupe de travail inter-réseaux pour échanger sur la méthodologie</li> </ul>	en 2021, pas de groupe de travail	En 2024, création d'un premier groupe de travail interne au CSRPN de Normandie
4.7	Apporter un appui méthodologique pour l'évaluation des travaux de restauration, y compris en élaborant des fiches RETEX de génie écologique au sein des aires protégées	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ nombre de fiches et de RETEX sur la méthodologie d'évaluation</li> </ul>	Fiches non existantes	En 2024, 2 fiches publiées + 1 en finalisation pour début 2025, 2 fiches en préparation en 2025



N°	ACTION	INDICATEUR	VALEUR INITIALE	VALEUR ACTUELLE
4.8	Évaluation de l'efficacité des travaux de restauration menés au sein des aires protégées	▶ nombre et % de gestionnaires ayant évalué les travaux de restauration menés au sein de leurs sites	En 2022 : ▶ sur 10 gestionnaires, 10 ont mené une évaluation de l'efficacité des travaux ; ▶ 39% des opérations ont fait l'objet d'une évaluation de leur efficacité.	En 2024 : ▶ sur 8 gestionnaires, 5 ont mené une évaluation de l'efficacité des travaux ; ▶ 75% des opérations ont fait l'objet d'une évaluation de leur efficacité.
4.9	Étudier les besoins des gestionnaires en stratégie d'échantillonnage en analyse biostatistique et envisager des solutions pour y faire face	▶ identification de solutions et leur mode de financement	▶ action non réalisée	Action non réalisée
4.10	Suivi régional de l'état d'avancement des plans de gestion, de la prise en compte du changement climatique et l'évaluation des travaux de restauration	▶ voir indicateurs 4.2, 4.4 et 4.8	▶ en 2021, pas de suivi	En 2024, suivi mis en place, voir indicateurs 4.2, 4.4 et 4.8
5.1	Réaliser au moins 10 opérations de restauration dans les espaces naturels littoraux	▶ nombre de sites sur lesquels les démarches sont engagées		Entre 2022 et 2024, 5 opérations majeures ou pilotes de restauration du littoral engagées
5.2	Valoriser des opérations de restauration écologique et d'adaptation au changement climatique dans les espaces naturels littoraux	▶ nombre d'opérations de ce type ayant fait l'objet d'une valorisation		L'ensemble des opérations a fait l'objet d'une valorisation (communication dans les médias, communiqués de presse, inauguration, etc.)

## Analyse des freins et leviers

Pour atteindre les objectifs des différentes actions, ce sont des leviers essentiellement techniques qui ont été mobilisés (actions de formation, production de documents techniques). Ils ont nécessité la collaboration avec des partenaires techniques (OFB, structures naturalistes). L'ANBDD a piloté l'animation du réseau des gestionnaires, ainsi que l'organisation de groupes de travail, le maquettage et la diffusion de livrables. La DREAL a assuré les mesures de suivi (tableaux de bord, questionnaire annuel), tout en étant mobilisée sur les opérations de restauration littorale.

La bonne structuration du réseau des gestionnaires d'espaces naturels, l'existence d'espaces d'échange entre acteurs et de canaux de diffusion d'informations, la dynamique autour des actions de formation constituent des leviers majeurs pour une montée en compétence collective. Ils se constituent néanmoins sur le long terme, avec des efforts continus et des résultats peu visibles immédiatement.



# Objectif 3 - Accompagner des activités durables au sein du réseau d'aires protégées

En lien avec la mesure 9 de la SNAP « Accompagner les usages compatibles avec les objectifs de conservation des aires protégées », l'objectif opérationnel du PAT est « Créer et animer des réseaux d'échanges techniques entre les acteurs de l'agriculture, de la filière forêt-bois, des activités de loisirs et les naturalistes et les gestionnaires d'aires protégées ».

L'objectif vise à construire plusieurs réseaux d'échange à la fois techniques et scientifiques entre acteurs de la biodiversité et acteurs forestiers et agricoles et acteurs des activités de loisirs. Le but est de favoriser l'interconnaissance entre ces acteurs, afin de collaborer mieux et davantage, tant pour reconnaître leur plus-value que pour identifier collectivement des axes d'amélioration des activités ou conduire ensemble des projets de préservation de la biodiversité.

Actions concernées		
N°	Action	Pilote
6.1	Organiser un séminaire en 2022 pour échanger entre gestionnaires d'aires protégées et les professionnels agricoles et forestiers	ANBDD
6.2	Créer et animer un réseau d'acteurs agricoles et naturalistes / réunion annuelle des représentants régionaux des structures agricoles et naturalistes	ANBDD
6.3	Créer et animer un réseau d'acteurs forestiers et naturalistes / réunion annuelle des représentants régionaux des structures forestières et naturalistes	ANBDD et CNPF Hauts-de-France-Normandie
6.4	Former au moins un réseau d'échange entre les gestionnaires d'espaces naturels et les associations et organisateurs d'activité pleine nature et sensibiliser ces derniers aux enjeux aires protégées	ANBDD
6.5	Créer une plateforme d'échanges d'outils, de méthodes, de modèles de convention/charter à destination des gestionnaires (boîte à outils)	ANBDD

## Jalons

Les réalisations attendues entre 2022 et 2024 étaient :

- ★ organiser dans un premier temps dès 2022 un séminaire pour échanger entre gestionnaires, naturalistes, forestiers et agriculteurs exploitant en aires protégées ;
- ★ structurer trois réseaux d'échanges d'ici 2024, l'un avec les professionnels forestiers, le second avec les professionnels agricoles et le troisième avec des associations et organisateurs d'activité pleine nature.

En 2024, l'objectif est partiellement atteint. Les rencontres de 2022 se sont bien tenues comme prévu permettant des retours d'expérience inspirants et des échanges. Le réseau d'échange avec les professionnels forestiers s'est constitué et réuni pour la première fois en 2024. Des rapprochements sont en cours afin de constituer le/les réseaux avec les acteurs des activités de pleine nature. Le réseau avec les professionnels agricoles se réunira en 2025 en s'appuyant sur la constitution d'un DDTour mais les liens existent déjà en région (voir objectif 4).



## Niveau d'avancement à fin 2024

N°	ACTION	NIVEAU D'AVANCEMENT
6.1	Organiser un séminaire en 2022 pour échanger entre gestionnaires d'aires protégées et les professionnels agricoles et forestiers	Achevée
6.2	Créer et animer un réseau d'acteurs agricoles et naturalistes / réunion annuelle des représentants régionaux des structures agricoles et naturalistes	Poursuite en continu
6.3	Créer et animer un réseau d'acteurs forestiers et naturalistes / réunion annuelle des représentants régionaux des structures forestières et naturalistes	Poursuite en continu
6.4	Former au moins un réseau d'échange entre les gestionnaires d'espaces naturels et les associations et organisateurs d'activité pleine nature et sensibiliser ces derniers aux enjeux aires protégées	Quasiment achevée
6.5	Créer une plateforme d'échanges d'outils, de méthodes, de modèles de convention/charte à destination des gestionnaires (boîte à outils)	Poursuite en continu

## Indicateurs

N°	ACTION	INDICATEUR	VALEUR INITIALE	VALEUR ACTUELLE
6.1	Organiser un séminaire en 2022 pour échanger entre gestionnaires d'aires protégées et les professionnels agricoles et forestiers	► organisation d'un séminaire	► Séminaire organisé en 2022	► Action terminée
6.2	Créer et animer un réseau d'acteurs agricoles et naturalistes / réunion annuelle des représentants régionaux des structures agricoles et naturalistes	► création du réseau et organisation d'une réunion annuelle	-	1 rencontre programmée pour 2025 (lancement DDTour)
6.3	Créer et animer un réseau d'acteurs forestiers et naturalistes / réunion annuelle des représentants régionaux des structures forestières et naturalistes	► création du réseau et organisation d'une réunion annuelle	-	1 rencontre en 2024
6.4	Former au moins un réseau d'échange entre les gestionnaires d'espaces naturels et les associations et organisateurs d'activité pleine nature et sensibiliser ces derniers aux enjeux aires protégées	► création du réseau et organisation d'une réunion annuelle	-	1 réseau formé avec les acteurs du trail en Normandie, intervention en comité du tourisme et préparation d'un atelier technique en 2025
6.5	Créer une plateforme d'échanges d'outils, de méthodes, de modèles de convention/charte à destination des gestionnaires (boîte à outils)	► création d'un page web dédiée sur le site internet de l'ANBDD	-	1 page-web de biblio-webographie publiée en 2023



## Analyse des freins et leviers

Cet objectif repose essentiellement sur la mise en réseau d'acteurs et la création de temps d'échanges dédiés. Les résultats et l'efficacité de ces actions ne peuvent se mesurer que sur le temps long. L'ANBDD est pilote, ou copilote, de toutes ces actions et cela représente des temps de travail importants, notamment pour la mise en place de ces réseaux, l'identification des acteurs et de leurs représentants. La prise de contact et la sensibilisation de ces derniers peut être plus ou moins longue selon les professionnels concernés. De plus, certains acteurs notamment économiques ne disposent pas de financements pour participer à ces temps d'échanges, ce qui peut être un frein à leur mobilisation.

Parmi les leviers qui pourraient être mobilisés, la possibilité d'intégrer des réseaux et des temps de rencontre existants propre à ces réseaux d'acteurs, plutôt que de créer de nouveaux réseaux. Une réflexion sur les attentes et les résultats attendus pourrait permettre de revoir les actions et d'adapter les formats si besoin.



## Objectif 4 - Conforter l'intégration du réseau d'aires protégées dans les territoires

En lien avec les mesures 10 « Mieux intégrer les aires protégées dans les différentes politiques publiques et dans les projets de territoire », 11 « Favoriser et accompagner les citoyens dans la gestion et dans la gouvernance des aires protégées » et 12 « Faire des aires protégées des lieux privilégiés de la connexion de la société à la nature » de la SNAP, les objectifs opérationnels du PAT sont « 100 % des EPCI engagent un plan d'action en faveur de la trame verte et bleue en lien avec leur plan local d'urbanisme », « Organiser chaque année 300 actions de « mise en expérience de nature » sous toutes ses formes en direction des publics scolaires et hors scolaires » et « Développer d'ici 2024 des actions coordonnées de découverte de la nature, dans le respect de la vulnérabilité des milieux naturels, en déclinaison de la stratégie "Pour un tourisme responsable en Normandie" ».

Actions concernées		
N°	Action	Pilote
7.1	Prendre en compte les corridors entre les aires protégées dans les plans d'action en faveur de la TVB de leur doc d'urbanisme	EPCI
7.2	Conduire des actions d'information et de sensibilisation des élus et des techniciens de collectivités sur l'importance des composantes de la TVB, dont les aires protégées, mais aussi sur la valorisation éco-touristiques des aires protégées	ANBDD
7.3	Organiser tous les 2 ans une réunion des élus Natura 2000	Région/Etat
8.1	Mettre en place des actions de sensibilisation des publics. Une attention particulière doit être portée sur la diversité des supports qui devront être adaptés, y compris au regard du vocabulaire utilisé par tous.	Gestionnaires d'aires protégées
8.2	Mobiliser les citoyens pour participer à des actions dans les aires protégées	Gestionnaires d'aires protégées
8.3	Mobiliser les gestionnaires d'aires protégées pour les évènements nationaux « biodiversité »	ANBDD – GRAINE
8.4	Promouvoir les DDTours dans les aires protégées	ANBDD
8.5	Organiser un atelier de retour d'expériences sur les actions de sensibilisation dans les aires protégées	ANBDD
8.6	Créer un calendrier annuel inter réseaux des animations sur les aires protégées	ANBDD-GRAINE
9.1	Développer une application numérique dédiée à la découverte du réseau des aires protégées normandes	ANBDD

### Jalons

Concernant la prise en compte des aires protégées par les collectivités via les plans d'actions TVB, la cible était fixée à 50 % des EPCIs normands dotés d'un plan d'action Trame verte et bleue en 2025. Sur le plan de la sensibilisation, une attente de 2 formations par an et de rencontres entre élus Natura 2000 tous les 2 ans.

L'attente portait également sur les aires protégées avec 60 % des aires protégées pouvant accueillir du public faisant l'objet d'animations en 2024 et 50 % assurant des mobilisations citoyennes.

Globalement, en 2024, toutes les actions sont engagées et la plupart d'entre elles sont atteintes, certaines dépassées.



## Niveau d'avancement à fin 2024

N°	ACTION	NIVEAU D'AVANCEMENT
7.1	Prendre en compte les corridors entre les aires protégées dans les plans d'action en faveur de la TVB de leur doc d'urbanisme	En cours
7.2	Conduire des actions d'information et de sensibilisation des élus et des techniciens de collectivités sur l'importance des composantes de la TVB, dont les aires protégées, mais aussi sur la valorisation éco-touristiques des aires protégées	Poursuite en continu
7.3	Organiser tous les 2 ans une réunion des élus Natura 2000	Poursuite en continu
8.1	Mettre en place des actions de sensibilisation des publics. Une attention particulière doit être portée sur la diversité des supports qui devront être adaptés, y compris au regard du vocabulaire utilisé par tous.	En cours
8.2	Mobiliser les citoyens pour participer à des actions dans les aires protégées	En cours
8.3	Mobiliser les gestionnaires d'aires protégées pour les évènements nationaux « biodiversité »	En cours
8.4	Promouvoir les DDTours dans les aires protégées	Achevée
8.5	Organiser un atelier de retour d'expériences sur les actions de sensibilisation dans les aires protégées	Quasiment achevée
8.6	Créer un calendrier annuel inter réseaux des animations sur les aires protégées	Non réalisée
9.1	Développer une application numérique dédiée à la découverte du réseau des aires protégées normandes	Non réalisée

## Indicateurs

N°	ACTION	INDICATEUR	VALEUR INITIALE	VALEUR ACTUELLE
7.1	Prendre en compte les corridors entre les aires protégées dans les plans d'action en faveur de la TVB de leur doc d'urbanisme	► nombre d'EPCI ayant élaboré un plan d'action TVB ► nombre d'EPCI ayant pris en compte les aires protégées et leurs corridors dans leurs plans d'action TVB	En 2022, 15 EPCI disposent d'un plan d'action TVB. Tous les plans d'action TVB prennent en compte les aires protégées et leurs corridors.	En 2024, 21 EPCI disposent d'un plan d'action TVB. Tous les plans d'action TVB prennent en compte les aires protégées et leurs corridors.
7.2	Conduire des actions d'information et de sensibilisation des élus et des techniciens de collectivités sur l'importance des composantes de la TVB, dont les aires protégées, mais aussi sur la valorisation éco-touristiques des aires protégées	► nombre sessions ► nombre participants	Pas de suivi formalisé des sessions de formation	En 2024, 17 sessions et 475 participants
7.3	Organiser tous les 2 ans une réunion des élus Natura 2000	► nombre de réunions	En 2022, deuxième réunion régionale des élus Natura 2000	Pas d'autre réunion



N°	ACTION	INDICATEUR	VALEUR INITIALE	VALEUR ACTUELLE
8.1	Mettre en place des actions de sensibilisation des publics. Une attention particulière doit être portée sur la diversité des supports qui devront être adaptés, y compris au regard du vocabulaire utilisé par tous.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ nombre d'aires protégées ayant engagé des actions</li> <li>▶ nombre d'actions mises en place</li> </ul>	En 2022 : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 160 sites ont fait l'objet d'actions (61 % des sites pouvant accueillir du public)</li> <li>▶ 1 075 actions ont été mises en places</li> </ul>	En 2024 : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 209 sites ont fait l'objet d'actions (70 % des sites pouvant accueillir du public)</li> <li>▶ 1 426 actions ont été mises en places</li> </ul>
8.2	Mobiliser les citoyens pour participer à des actions dans les aires protégées	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ nombre d'aires protégées ayant engagé des actions</li> <li>▶ nombre d'actions mises en place</li> <li>▶ nombre de participants</li> </ul>	En 2022 : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 104 sites ont fait l'objet d'actions de mobilisation citoyenne (26 % des sites)</li> <li>▶ 108 actions ont été mises en places</li> </ul>	En 2024 : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 37 sites ont fait l'objet d'actions de mobilisation citoyenne (8 % des sites)</li> <li>▶ 54 actions ont été mises en places</li> </ul>
8.3	Mobiliser les gestionnaires d'aires protégées pour les évènements nationaux « biodiversité »	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ nombre de manifestations régionales organisées pour les journées des zones humides (JMZH), fête des mares, fête de la nature ... et évolution inter-annuelle</li> </ul>	En 2022, 51 manifestations organisées en Normandie dans le cadre des JMZH, pas d'autre donnée régionalisée pour les autres événements	En 2024, 34 manifestations organisées en Normandie dans le cadre des JMZH, pas d'autre donnée régionalisée pour les autres événements nationaux.
8.4	Promouvoir les DDTours dans les aires protégées	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ création oui/non</li> <li>▶ nombre de visites organisées</li> </ul>	-	En 2024, un DDTour conventionné, lancement printemps 2025
8.5	Organiser un atelier de retour d'expériences sur les actions de sensibilisation dans les aires protégées	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ nombre de participants</li> </ul>	-	Décalé à 2025
8.6	Créer un calendrier annuel inter réseaux des animations sur les aires protégées	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ nombre de sorties</li> <li>▶ nombre de participants</li> </ul>	-	Non réalisé
9.1	Développer une application numérique dédiée à la découverte du réseau des aires protégées normandes	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ création du groupe de travail</li> </ul>	-	Pas de partenaire identifié

## Analyse des freins et leviers

**La sensibilisation et la mobilisation des élus et des collectivités est menée efficacement mais l'effort doit se poursuivre notamment dans la perspective des élections en 2026.**

**La sensibilisation et la mobilisation citoyenne nécessitent quant à elle que les financements de temps d'animation pour les gestionnaires soient maintenus et amplifiés afin de continuer à monter en puissance.**



## Objectif 5 - Renforcer la coopération à l'international

L'objectif 5 correspond à la mesure 14 de la stratégie nationale : « Conforter la coopération internationale et la place des aires protégées françaises dans les réseaux internationaux ». Elle comporte une unique action (10.1) qui vise à prendre en compte et encourager l'intégration des aires protégées normandes dans les réseaux internationaux (jumelages entre aires protégées, programmes INTERREG, HORIZON...). La région n'est pas transfrontalière, mais dispose d'une façade maritime.

Actions concernées		
N°	Action	Pilote
10.1	Favoriser l'implication des agents des aires protégées dans les réseaux internationaux et jumelages entre aires protégées	Gestionnaires d'aires protégées

### Jalons

Le PAT ne formule pas d'action précise, mais a simplement pour objectif d'évaluer et valoriser l'intégration des aires protégées normandes dans les réseaux internationaux. Elle fixe à ce stade un objectif de 5 % des agents des aires protégées impliqués dans ce type de réseau à l'échéance 2030.

### Niveau d'avancement à fin 2024

N°	ACTION	NIVEAU D'AVANCEMENT
10.1	Favoriser l'implication des agents des aires protégées dans les réseaux internationaux et jumelages entre aires protégées	Poursuivie en continu

### Indicateurs

N°	ACTION	INDICATEUR	VALEUR INITIALE	VALEUR ACTUELLE
10.1	Favoriser l'implication des agents des aires protégées dans les réseaux internationaux et jumelages entre aires protégées	► nombre d'agents impliqués dans des réseaux internationaux	en 2022, 3,5 % des agents impliqués dans la gestion sont impliqués dans des réseaux internationaux	en 2024, 5,4 % des agents impliqués dans la gestion sont impliqués dans des réseaux internationaux



## Analyse des freins et leviers

L'indicateur est basé sur les déclarations des structures gestionnaires lors de l'enquête annuelle. D'une année sur l'autre, on observe de fortes variations, aussi bien sur la notion d'agent impliqué dans un réseau international que dans celle d'agent impliqué dans la gestion des aires protégées en général. Les données sont donc à interpréter avec vigilance.

L'action en elle-même n'implique pas la mobilisation de leviers identifiés. Néanmoins, elle permet d'évaluer le rôle des réseaux internationaux et jumelages dans les aires protégées en Normandie. Par ailleurs, l'implication dans des réseaux internationaux se concentre sur quelques structures (Conservatoire du littoral, un PNR, un département). Beaucoup de gestionnaires ne déclarent aucun lien avec l'international.



## Objectif 6 - Un réseau pérenne d'aires protégées

En lien avec les mesures 15 « Consolider le financement des aires protégées » et 16 « Accompagner un changement de paradigme au travers de la valorisation des services rendus par les aires protégées et de la mobilisation de l'ensemble de la société dans le financement des aires protégées » de la SNAP, les objectifs opérationnels du PAT sont « Intensifier la dynamique « Conférence des financeurs » en faveur de la reconquête de la biodiversité », « Intensifier l'appui aux acteurs dans le montage de projets complexes et multi-partenariaux et développer un service d'appui spécifique aux petits porteurs de projets » et « Démultiplier les financements privés et citoyens en faveur de la biodiversité ».

Actions concernées		
N°	Action	Pilote
11.1	Évaluer les montants dédiés aux aires protégées au cours de la conférence des financeurs et qui pourra être élargie aux financeurs privés et, se coordonner en conséquence	ANBDD
11.2	Bancariser les projets portés par les gestionnaires d'aires protégées	ANBDD
11.3	Étudier les pistes d'amélioration financière potentielles pour une préservation plus efficace des zones humides	ANBDD
12.1	Organiser régulièrement des ateliers techniques d'appui au montage des projets (fonds mobilisables, éligibilité, critères...)	ANBDD
12.2	Mobiliser des financements d'envergure sur les aires protégées (Life, horizon, ANR, FRB, fondations...)	Selon projet – Gestionnaires d'aires protégées
12.3	Créer un service d'accompagnement adapté aux petits porteurs de projets	ANBDD/OFB
13.1	Alimenter, mettre à jour et communiquer sur le dispositif Mécénaturel	ANBDD
13.2	Organiser des ateliers techniques sur la recherche des financements privés et citoyens	ANBDD

### Jalons

Dans cette première phase de mise en œuvre de la SNAP en Normandie, les objectifs étaient de :

- ★ partager les priorités stratégiques régionales et renforcer l'articulation des modalités de financement entre financeurs publics (3 conférences par an dont 1 consacrée aux aires protégées) ;
- ★ élargir les discussions pour associer d'autres financeurs publics ou privés (au moins 1 conférence élargie par an) ;
- ★ consolider la bancarisation régionale des projets et de développer les services mutualisés d'accompagnement et de montée en compétences en montage financier de projets pour tous les acteurs normands ;
- ★ intensifier l'usage du mécénat environnemental et développer le recours aux financements participatifs et autres ressources financières alternatives notamment en formant les acteurs associatifs.

Pour cet objectif, en 2024, tous les jalons ont été atteints.



## Niveau d'avancement à fin 2024

N°	ACTION	NIVEAU D'AVANCEMENT
11.1	Evaluer les montants dédiés aux aires protégées au cours de la conférence des financeurs et qui pourra être élargie aux financeurs privés et, se coordonner en conséquence	Achevée
11.2	Bancariser les projets portés par les gestionnaires d'aires protégées	Poursuivie en continu
11.3	Etudier les pistes d'amélioration financière potentielles pour une préservation plus efficace des zones humides	Achevée
12.1	Organiser régulièrement des ateliers techniques d'appui au montage des projets (fonds mobilisables, éligibilité, critères...)	Poursuivie en continu
12.2	Mobiliser des financements d'envergure sur les aires protégées (Life, horizon, ANR, FRB, fondations...)	Achevée
12.3	Créer un service d'accompagnement adapté aux petits porteurs de projets	Achevée
13.1	Alimenter, mettre à jour et communiquer sur le dispositif Mécénaturel	Achevée
13.2	Organiser des ateliers techniques sur la recherche des financements privés et citoyens	Poursuivie en continu

## Indicateurs

N°	ACTION	INDICATEUR	VALEUR INITIALE	VALEUR ACTUELLE
11.1	Évaluer les montants dédiés aux aires protégées au cours de la conférence des financeurs et qui pourra être élargie aux financeurs privés et, se coordonner en conséquence	► montant des financements mobilisés pour les aires protégées	Inconnu	Après réflexion, l'indicateur n'a pas été jugé pertinent.
11.2	Bancariser les projets portés par les gestionnaires d'aires protégées	► nombre de projets bancarisés	Pas de bancarisation	En 2024, 12 projets globaux recensés, à des stades très variables de réalisation
11.3	Etudier les pistes d'amélioration financière potentielles pour une préservation plus efficace des zones humides	► rédaction de la note oui/non	-	Note remplacée par un catalogue des aides tenu à jour
12.1	Organiser régulièrement des ateliers techniques d'appui au montage des projets (fonds mobilisables, éligibilité, critères...)	► nombre de réunions	-	En 2024, 5 ateliers sous forme de webinaire (hors webinaires financements Natura 2000 organisé par Région/DREAL)



N°	ACTION	INDICATEUR	VALEUR INITIALE	VALEUR ACTUELLE
12.2	Mobiliser des financements d'envergure sur les aires protégées (Life, horizon, ANR, FRB, fondations...)	► nombre de projets	-	En 2023, un projet d'ampleur (Sentinelles du Climat). En 2024, plusieurs en cours de montage.
12.3	Créer un service d'accompagnement adapté aux petits porteurs de projets	► création du service oui/non	-	Création en 2024
13.1	Alimenter, mettre à jour et communiquer sur le dispositif Mécénaturel	► nombre de fiches dédiées à la protection/gestion d'aires protégées	-	En continu. Mécénaturel : 248 330 € en 2024.
13.2	Organiser des ateliers techniques sur la recherche des financements privés et citoyens	► nombre d'ateliers organisés	1 webinaire en 2022	2 webinaires en 2024

## Analyse des freins et leviers

Les dispositifs existants actuellement sont efficaces et il y a eu une montée en puissance fin 2024 avec le recrutement d'une seconde chargée de mission dédiée à l'accompagnement des petits porteurs de projets, rendu possible grâce à l'inclusion de l'ANBDD dans le LIFE Biodiv'France. Les contacts entre principaux financeurs sont bien établis et l'ANBDD renforce son accompagnement.

Un levier pourrait être de lancer une évaluation qualitative de l'efficacité des financements sur la gestion des aires protégées et sur la possibilité de mener à bien les travaux de restauration écologique. Plusieurs questions pourront être explorées :

- ★ les financements répondent-ils aux attentes et besoin des gestionnaires ?
- ★ les dispositifs peuvent-ils être adaptés pour mobiliser plus efficacement ces financements ?
- ★ les financements sont-ils toujours suffisants dans le contexte d'inflation et face aux objectifs d'accroissement des surfaces d'aires protégées en Normandie ?
- ★ comment intégrer les analyses coût-efficacité dans le choix des travaux de gestion à réaliser ?



## Objectif 7 - Conforter le rôle des aires protégées dans la connaissance de la biodiversité

L'objectif 7 du plan d'action régional se concentre sur les enjeux de connaissance liés aux aires protégées : lien entre gestionnaires et milieu de la recherche, acquisition et valorisation de la connaissance, etc. Il rejoint l'objectif 7 de la stratégie nationale.

<b>Actions concernées</b>		<b>PILOTE</b>
<b>N°</b>	<b>Action</b>	
14.1	Élaborer 10 projets partenariats avec des laboratoires impliqués dans le changement climatique	Normandie universités
14.2	Organiser une rencontre annuelle gestionnaires/chercheurs	ANBDD
14.3	Former un réseau d'aires protégées pilotes du changement climatique et intégrer la démarche « sentinelles du climat » à l'échelle des aires protégées	ANBDD
14.4	Impliquer les gestionnaires dans le réseau d'aires protégées pilotes du changement climatique	ANBDD
14.5	Communiquer sur les actions de connaissance menées en région au sein des aires protégées	ANBDD

### Jalons

L'objectif de cette première phase de mise en œuvre de la SNAP en Normandie est, sur les enjeux de connaissance, de créer des réseaux locaux (entre gestionnaires et chercheurs, entre aires protégées pilotes) et de mieux communiquer sur ces enjeux.

### Niveau d'avancement à fin 2024

<b>N°</b>	<b>ACTION</b>	<b>NIVEAU D'AVANCEMENT</b>
14.1	Élaborer 10 projets partenariats avec des laboratoires impliqués dans le changement climatique	Non réalisée
14.2	Organiser une rencontre annuelle gestionnaires/chercheurs	Achevée
14.3	Former un réseau d'aires protégées pilotes du changement climatique et intégrer la démarche « sentinelles du climat » à l'échelle des aires protégées	Achevée
14.4	Impliquer les gestionnaires dans le réseau d'aires protégées pilotes du changement climatique	Poursuivie en continu
14.5	Communiquer sur les actions de connaissance menées en région au sein des aires protégées	Achevée



## Indicateurs

N°	ACTION	INDICATEUR	VALEUR INITIALE	VALEUR ACTUELLE
14.1	Élaborer 10 projets partenariats avec des laboratoires impliqués dans le changement climatique	▶ nombre de projets initiés	inconnue	inconnue
14.2	Organiser une rencontre annuelle gestionnaires/chercheurs	▶ nombre de rencontres organisées	-	▶ pas de rencontre annuelle spécifique en 2024, mais des rencontres lors des journées de réseau des gestionnaires ou des ateliers sur les suivis scientifiques innovants.
14.3	Former un réseau d'aires protégées pilotes du changement climatique et intégrer la démarche « sentinelles du climat » à l'échelle des aires protégées	▶ mise en place du réseau	-	▶ mise en place progressive du réseau de sites normands « Sentinelles du Climat » à partir de 2023
14.4	Impliquer les gestionnaires dans le réseau d'aires protégées pilotes du changement climatique	▶ pourcentage d'aires protégées impliquées	En 2022, 28 sites ont mis en place des suivis/recherches sur le changement climatique (6,7 % des sites)	En 2024, 44 sites ont mis en place des suivis/recherches sur le changement climatique (9,9 % des sites)
14.5	Communiquer sur les actions de connaissance menées en région au sein des aires protégées	▶ nombre de docs élaborés et transmis	-	▶ valeur difficile à calculer, diversité des supports (publication de fiches RETEX de l'ANBDD, nombreux articles dans la lettre d'information, publications sur les réseaux sociaux, etc.)

## Analyse des freins et leviers

Quasiment toutes les actions ont été mises en œuvre, voire réalisées. La seule exception est l'action 14.1, « Élaborer 10 projets de partenariats avec des laboratoires impliqués dans le changement climatique » : des projets existent, mais ne sont pas forcément connus. Le nombre d'organismes de recherche potentiellement impliqués est élevé (CNRS, CEREMA, INRAE, etc.) et les formes de partenariat peuvent être très variées. Les liens avec Normandie Université, pilote de l'action, n'ont pas été développés. En revanche, un travail important a été fait sur la création d'un réseau de sites pilotes dans le cadre du projet normand « Sentinelles du climat ».



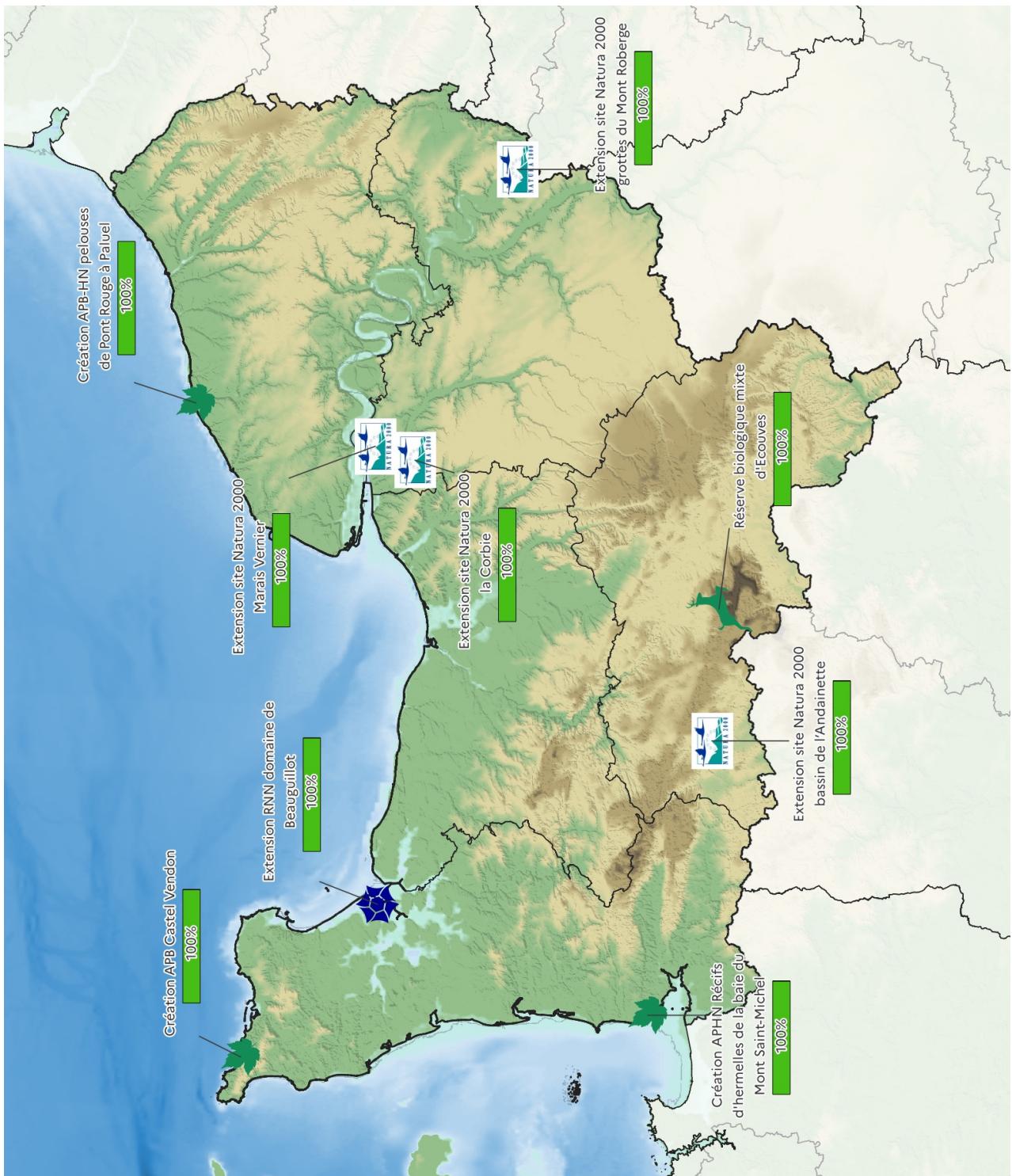
## Cartes régionale et départementales des avancements de procédures de création/extension d'aires protégées à fin 2024

---



## Bilan de la mise en oeuvre du plan d'action régional SNAP 2022-2024

### Création/extension d'aires protégées ayant abouties entre 2022 et 2024 en Normandie



#### Aires protégées



Natura 2000 (extension)



Réserve naturelle nationale (extension)



Réserve biologique (création)



Arrêté de protection de biotope et habitat naturel (création)

#### Zones à protection forte



#### Sources :

- IGN - Admin Express
- IGN - Gebco
- IGN - Ombrage
- DREAL Normandie

Production :  
DREAL Normandie  
le 11/06/2025

0 25 50 km



## Département du Calvados

## Aires protégées



## Natura 2000 (extension)

## Zones à protection forte

L'ANNEE PHILOLOGIQUE

## Réserve naturelle nationale (création)

## Réserve naturelle nationale (extension)

## Réserve naturelle régionale (extension)

Réserve biologique (création)

1

## Arrêté de protection de biotope et

## Arrêté de protection de géotope (création)

## Sources :

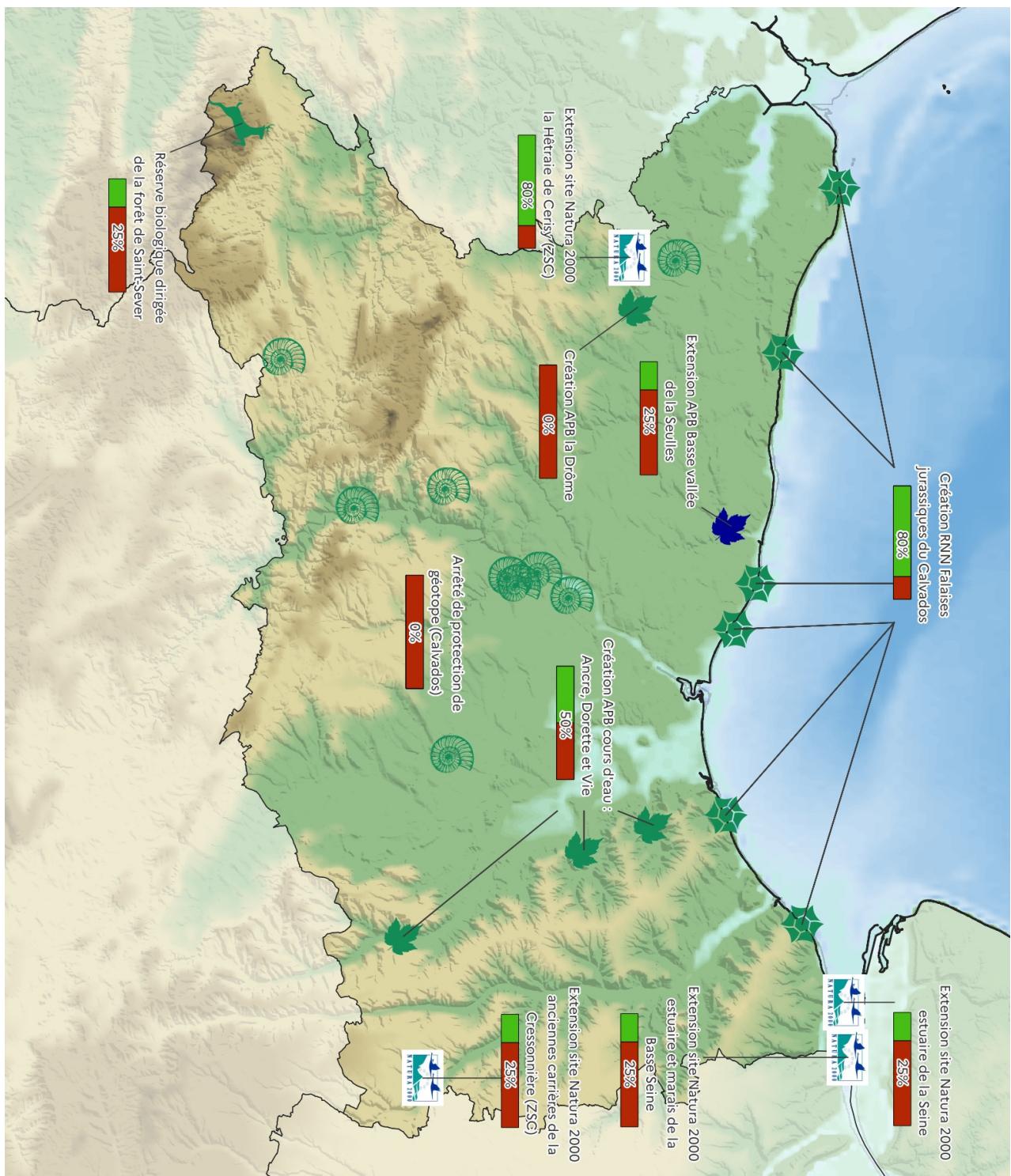
- IGN - Admin Express
- IGN - Gebco
- IGN - Ombrage
- DREAL Normandie

Production :  
DREAL Normandie  
le 11/06/2025

1e 11/06/2025  
0  
10  
20 km

## Avancement des procédures de création/extension d'aires protégées pour le département du Calvados à fin 2024

## Bilan de la mise en oeuvre du plan d'action régional SNAP 2022-2024

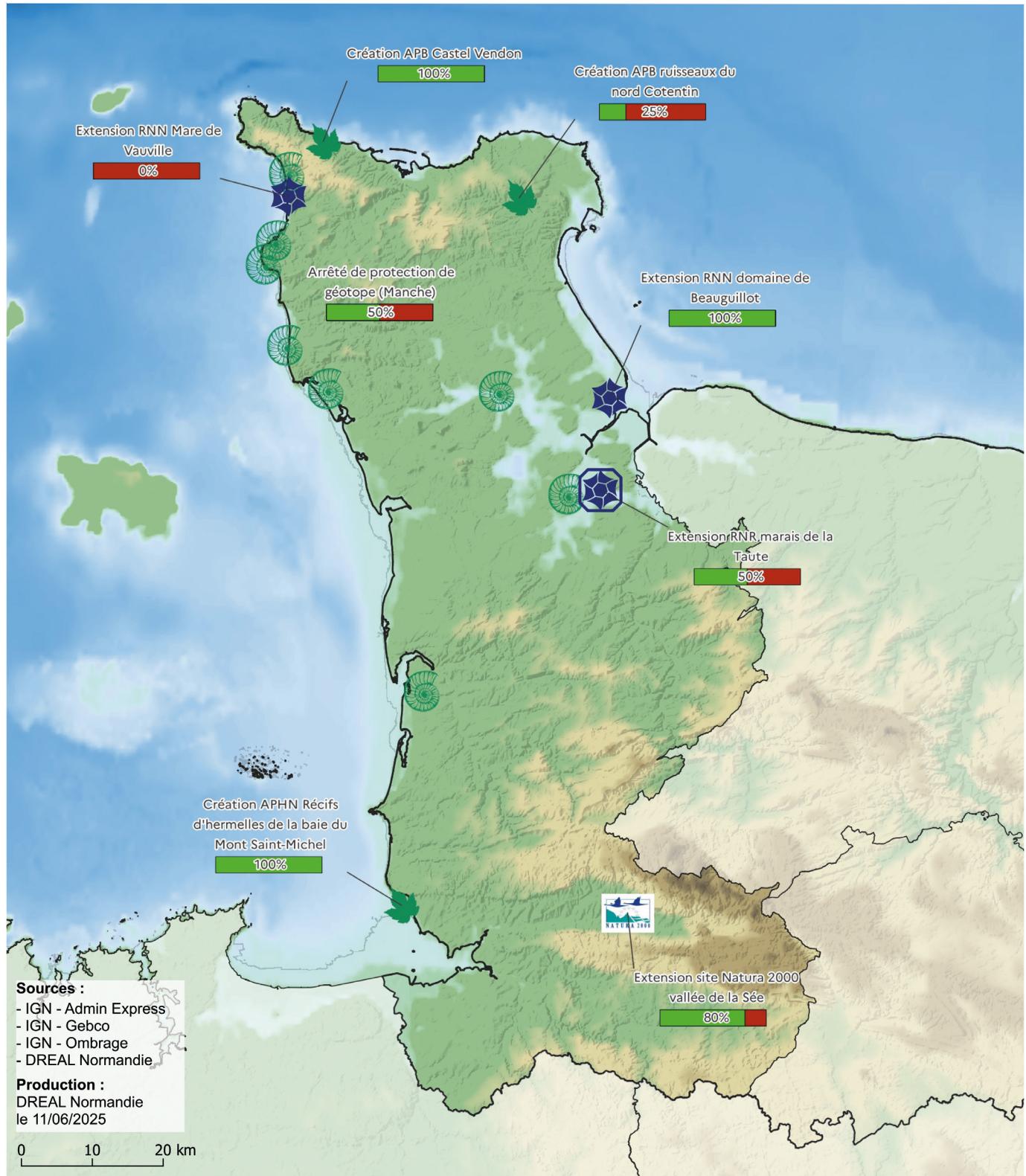




# Département de la Manche

## Bilan de la mise en oeuvre du plan d'action régional SNAP 2022-2024

Avancement des procédures de création/extension d'aires protégées pour le département de la Manche à fin 2024



### Aires protégées



Natura 2000 (extension)

### Zones à protection forte



Réserve biologique (création)

Réserve naturelle nationale (création)



Arrêté de protection de biotope et habitat naturel (création)



Arrêté de protection de biotope et habitat naturel (extension et/ou révision)

Réserve naturelle régionale (extension)



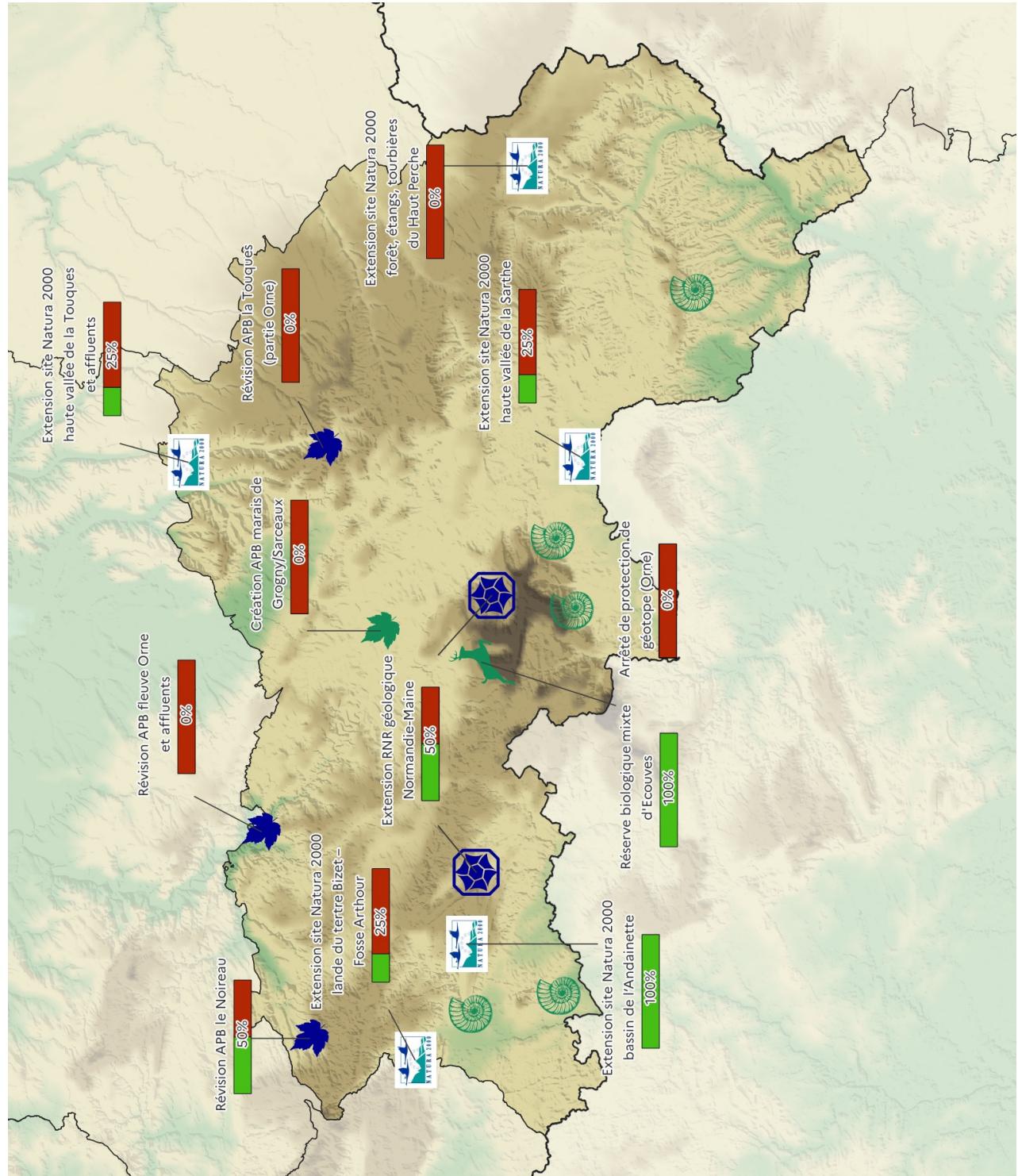
Arrêté de protection de géotope (création)  
Liste départementale



## Aires protégées

### Bilan de la mise en œuvre du plan d'action régional SNAP 2022-2024

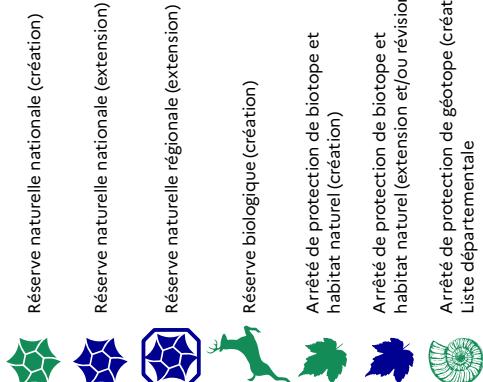
#### Avancement des procédures de création/extension d'aires protégées pour le département de l'Orne à fin 2024



## Aires protégées



### Zones à protection forte



**Sources :**

- IGN - Admin Express
- IGN - Geobco
- IGN - Ombrage
- DREAL Normandie

**Production :**  
DREAL Normandie  
le 11/06/2025

0 10 20 km



Département de la Seine-Maritime



### Zones à protection forte



## Natura 2000 (extension)

## Zones à protection forte



## Réserve naturelle nationale (création)

## Réserve naturelle nationale (extension)

Réserve biologique (création)



## habitat naturel (création)



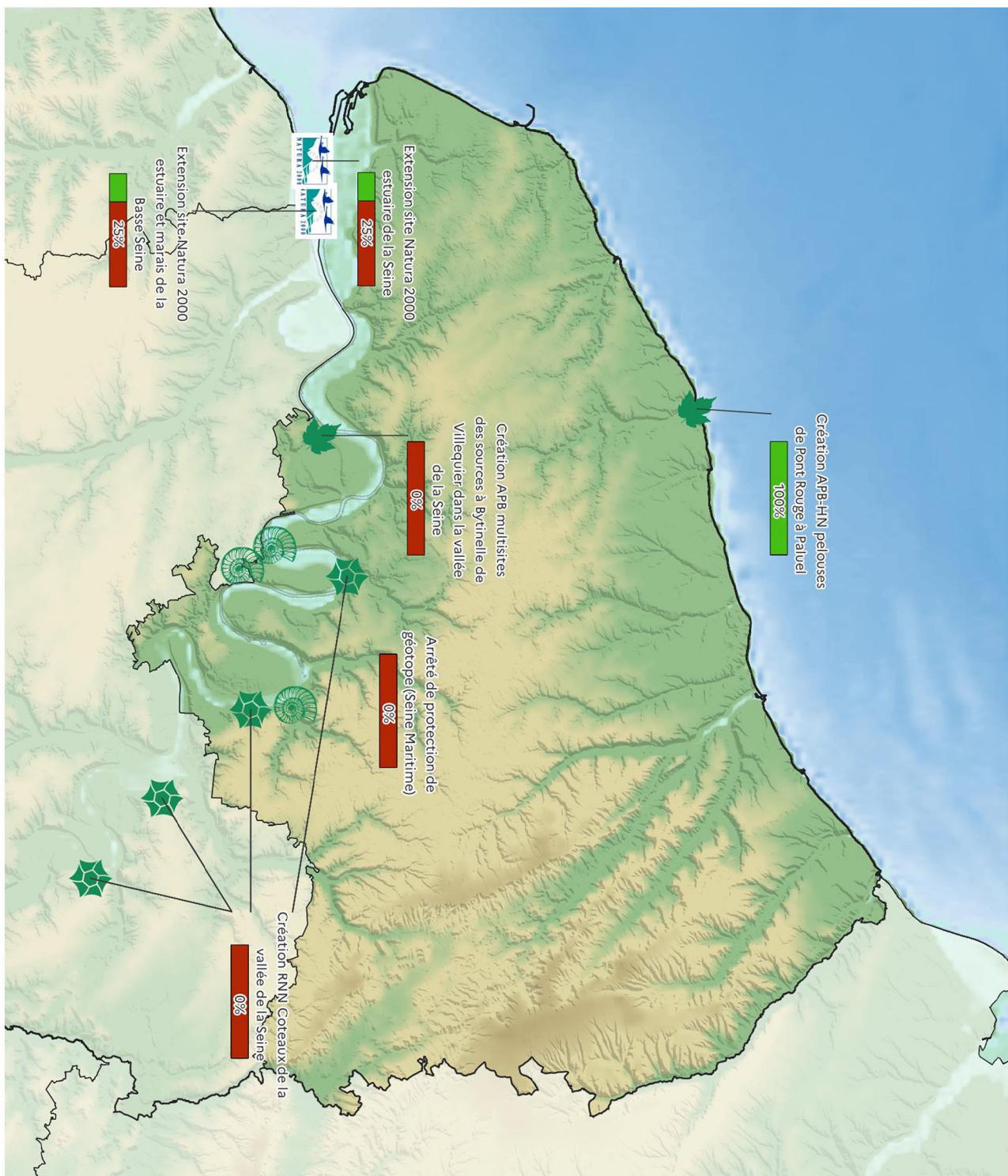
habitat naturel (extension et/ou révision)



## Liste détaillée

## Avancement des procédures de création/extension d'aires protégées pour le département de la Seine Maritime à fin 2024

## **bilan de la mise en œuvre du plan d'action régional SNAP 2022-2024**



### Réalisation - Juillet 2025



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie  
Cité administrative - 2 rue Saint Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex  
Téléphone : 02 78 26 19 00  
[dreal.normandie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dreal.normandie@developpement-durable.gouv.fr)  
[www.normandie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr)



Région Normandie  
Abbaye-aux-Dames Place Reine Mathilde CS 50523 -  
14035 Caen Cedex 1  
[www.normandie.fr](http://www.normandie.fr)